

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250403-DEL202514-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-14

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	10

Date de la convocation :

20 février 2025

Date d'affichage :

20 février 2025

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DE LA REGIE
PHOTOCOPIE**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 14 heures 30 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Joseph SCOUARNEC, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, Roland TOURNIER, Matthieu GAILLARD, Claudine LE BERRE

Absents : May DE FOUGEROLLES donne procuration à Roland TOURNIER, Frédéric LE ROUX donne procuration à François LE ROUX

Secrétaire de séance : Claudine LE BERRE

La commune souhaite rattacher à la régie existante « photocopie », les recettes liées à la laverie.

En effet, les lave-linges et les sèche-linges sont mis à disposition du public moyennant paiement.

Paiement qui s'élève à 10 euros pour le service lavage et 10 euros pour le service séchage.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le maire à rattacher les recettes de la laverie communale à la régie photocopie.

